



Communiqué de presse

La Cgt est indésirable chez ACTIA AUTOMOTIVE à Colomiers

Se débarrasser d'un délégué Cgt qui permet aux salariés de faire valoir leur droit, c'est toujours une bonne affaire pour une direction, qui plus est lorsque ce dernier vous a coûté un treizième mois versé à l'ensemble du personnel des deux sites.

Chez Actia, la direction est poursuivie au tribunal des prudhommes par les salariés que la Cgt organise. Le code du travail impose le nettoyage des tenues obligatoire dans les entreprises. Chez Actia, les salariés avaient à leur charge le nettoyage de ces tenues. La CGT Actia soulève le problème en questions DP, la direction ne règle pas et la question est portée par 94 salariés au tribunal des prudhommes (verdict attendu le 26 janvier prochain).

Comme le hasard fait bien les choses, le délégué Cgt se voit imposer des changements d'horaire et de poste sans véritable justification. Il les refuse. La direction entame une procédure de licenciement économique alors qu'elle fait des profits depuis cinq ans. Notre camarade est licencié et la Cgt Actia organise la riposte juridiquement et dans l'entreprise en mobilisant les personnels le 6 janvier dernier.

Le combat se poursuit pour obtenir la réintégration de notre délégué sur son poste et ses horaires.

Au mois d'octobre dernier, il a été réélu par les personnels pour trois années supplémentaires de mandat Délégué du Personnel. (Aujourd'hui son suppléant siège en attendant son retour)

Contact : Éric Dejean 06 52 45 08 66